

codex alimentarius commission



FOOD AND AGRICULTURE
ORGANIZATION
OF THE UNITED NATIONS

WORLD
HEALTH
ORGANIZATION



JOINT OFFICE: Viale delle Terme di Caracalla 00153 ROME Tel: 39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

Point 1 de l'ordre du jour*

CX/NFSDU 07/29/1
juillet 2007

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMITÉ DU CODEX SUR LA NUTRITION ET LES ALIMENTS DIÉTÉTIQUES OU DE RÉGIME Vingt-neuvième session

“Steigenberger Kurhaus”, Felix-Rütten-Strasse 1, D-53474 Bad Neuenahr-Ahrweiler (Allemagne)
12 – 16 novembre 2007

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

| Point de l'ordre du jour | Objet | Document de référence |
|--------------------------|--|---|
| | Ouverture de la session | |
| 1. | Adoption de l'ordre du jour | CX/NFSDU 07/29/1 |
| 2. | Questions soumises au Comité par la Commission du Codex Alimentarius et/ou d'autres Comités du Codex | CX/NFSDU 07/29/2 CX/NFSDU 07/29/2-Add.1 |
| 3. | Directives relatives aux allégations nutritionnelles : projet de tableau des conditions applicables à la teneur en éléments nutritifs (Partie B - Fibres alimentaires) - Observations à l'étape 6 | CL 2007/3-NFSDU CX/NFSDU 07/29/3 CX/NFSDU 07/29/3-Add.1 |
| 4. | Projet de norme révisée pour les aliments exempts de gluten - Observations à l'étape 6 | ALINORM 07/30/26, Annexe IV ; CRD 1 CX/NFSDU 07/29/4 CX/NFSDU 07/29/4-Add.1 CX/NFSDU 07/29/4-Add.2 |
| 5. | Avant-propos de révision de la Liste consultative des éléments nutritifs utilisables dans les aliments diététiques ou de régime pour nourrissons et enfants en bas âge - Observations à l'étape 6 | ALINORM 07/30/26, Annexe V CX/NFSDU 07/29/5 |
| 6. | Avant-propos de recommandations sur les fondements | CX/NFSDU 07/29/6 |

- scientifiques des allégations relatives à la santé à l'étape 4
- Observations à l'étape 3 [CX/NFSDU 07/29/6-Add.1](#)
7. Application des principes de l'analyse des risques aux travaux du Comité du Codex sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime [CX/NFSDU 07/29/7](#)
- Observations à l'étape 3 [CX/NFSDU 07/29/7-Add.1](#)
 - [CX/NFSDU 07/29/7-Add.2](#)
8. Document de travail sur les propositions relatives à des valeurs de référence supplémentaires ou révisées pour les nutriments à des fins d'étiquetage [CX/NFSDU 07/29/8](#)
9. Document de travail sur les normes de production et de transformation qui garantissent la qualité nutritionnelle et la salubrité des aliments [CX/NFSDU 07/29/9](#)
10. Document de travail sur la proposition de nouvelles activités relatives à l'amendement des principes généraux du Codex régissant l'adjonction d'éléments nutritifs aux aliments [CX/NFSDU 07/29/10](#)
[CX/NFSDU 07/29/10-Add.1](#)
11. Autres questions et travaux futurs
12. Date et lieu de la prochaine session
13. Adoption du rapport

* Tous les documents de la vingt-neuvième session seront distribués sous format électronique. Les personnes désirant recevoir des exemplaires imprimés sont priées de s'adresser à M. Georg Müller, Ministère fédéral de l'alimentation, de l'agriculture et de la protection des consommateurs, Rochusstraße 1, 53123 Bonn (Allemagne); télécopie: + 49 (228) 529 49 65, courriel: ccnfsdu@bmelv.bund.de

Les documents de travail seront affichés sur le site Web du Codes à mesure de leur finalisation. Ils peuvent être téléchargés et imprimés à partir de l'adresse URL suivante:

<http://www.codexalimentarius.org>

Les délégués sont priés d'apporter tous les documents qui leur auront été distribués avant la réunion, car le nombre d'exemplaires supplémentaires disponibles sur place sera limité.

NOTES RELATIVES A L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Ouverture de la session: La session sera ouverte par le représentant du pays hôte.

Point 1 de l'ordre du jour (Doc. CX/NFSDU 07/29/1). Conformément à l'Article VII.2 du Règlement intérieur, le premier point inscrit à l'ordre du jour provisoire est l'adoption de l'ordre du jour.

Point 2 de l'ordre du jour. Questions soumises au Comité par la Commission du Codex Alimentarius et/ou d'autres Comités du Codex (Doc. CX/NFSDU 07/29/2). Le Comité est invité à examiner les questions qui lui sont soumises par la commission du Codex Alimentarius et/ou d'autres Comités. Le document est fondé sur des informations préparées par le Secrétariat du Codex.

Point 3 de l'ordre du jour. Directives relatives aux allégations nutritionnelles: projet de tableau des conditions applicables à la teneur en éléments nutritifs (Partie B - Fibres alimentaires) à l'étape 7

(Doc. CL 2007/3-NFSDU). À la suite de la décision prise par le Comité à sa vingt-huitième session, la lettre circulaire susmentionnée a été diffusée pour observations et apport ultérieur sur la définition des fibres alimentaires. Les observations à l'étape 6 seront présentées dans le document CX/NFSDU 07/29/3.

Point 4 de l'ordre du jour. Projet de norme révisée pour les aliments exempts de gluten à l'étape 7. (ALINORM 07/30/26, Annexe IV et CRD 1). À sa vingt-huitième session, le Comité est convenu de renvoyer le projet de norme révisée à l'étape 6 pour observations et examen à la présente session. Le document CRD 1 devra être préparé par le Groupe de travail *ad hoc* présidé par la Suède et coprésidé par le Canada. Les observations à l'étape 6 seront présentées dans le document CX/NFSDU 07/29/4.

Point 5 de l'ordre du jour. Avant-projet de révision de la Liste consultative des éléments nutritifs utilisables dans les aliments diététiques ou de régime pour nourrissons et enfants en bas âge à l'étape 7. (Doc. ALINORM 07/29/26, Annexe V). À sa vingt-huitième session, le Comité a soumis le document susmentionné à la Commission pour adoption à l'étape 5. Les observations à l'étape 6 figureront dans le document CX/NFSDU 07/29/5.

Point 6 de l'ordre du jour. Avant-projet de recommandations sur les fondements scientifiques des allégations relatives à la santé à l'étape 4. (Doc. CX/NFSDU 07/29/6). À sa vingt-huitième session, le comité est convenu de conserver le document susmentionné à l'étape 4 en vue d'un examen ultérieur à la vingt-neuvième session. Le document CX/NFSDU 07/29/6-Add.1 devrait contenir les observations à l'étape 3 publiées pour la vingt-huitième session.

Point 7 de l'ordre du jour. Application des principes de l'analyse des risques aux travaux du Comité du Codex sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime à l'étape 4. (Doc. CX/NFSDU 07/29/7). À la suite de la décision prise par le Comité à sa vingt-huitième session, et sous réserve de l'approbation de la Commission à sa trentième session, l'Australie devra préparer un document sur ce sujet. Les observations à l'étape 3 seront publiées sous la cote CX/NFSDU 07/29/7-Add.1.

Point 8 de l'ordre du jour. Document de travail sur les propositions relatives à des valeurs de référence supplémentaires ou révisées pour les nutriments à des fins d'étiquetage. (Doc. CX/NFSDU 07/29/8). Des propositions de révisions ou des propositions supplémentaires relatives aux valeurs de référence pour les nutriments à des fins d'étiquetage seront préparées par la Corée.

Point 9 de l'ordre du jour. Document de travail sur les normes de production et de transformation qui garantissent la qualité nutritionnelle et la salubrité des aliments (Doc. 07/29/9). À la suite de la décision prise par le Comité à sa vingt-huitième session, le Canada préparera un document sur ce sujet.

Point 10 de l'ordre du jour. Document de travail sur la proposition de nouvelles activités relatives à l'amendement des principes généraux du Codex régissant l'adjonction d'éléments nutritifs aux aliments (Doc. 07/29/10). À la suite de la décision prise par le Comité à la vingt-huitième session, le Canada préparera un document sur ce sujet.

Point 11 de l'ordre du jour. Autres questions et travaux futurs. Conformément à l'Article VII.5 du Règlement intérieur, tout membre de la Commission peut proposer l'inscription à l'ordre du jour de points spécifiques présentant un caractère d'urgence. Le Comité peut proposer d'entreprendre de nouvelles activités à condition qu'elles répondent aux objectifs à moyen terme et sous réserve de l'approbation de la Commission du Codex Alimentarius ou de son Comité exécutif.

Point 12 de l'ordre du jour. Date et lieu de la prochaine session. Le Comité sera informé du lieu et des dates provisoires de sa prochaine session.

Point 13 de l'ordre du jour. Adoption du rapport. Conformément à l'Article X du Règlement intérieur, le Comité adoptera le rapport de sa vingt-neuvième session sur la base d'un projet établi par le Secrétariat.